



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.

Délibération 2015/34

OBJET : SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) MUTUALISE ALPES-DU-SUD (GéoMAS) – MODULE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

VU la délibération 2015/10 du 20 janvier 2015 engageant la CCVU, via le Pays SUD, dans le projet de SIG départemental mutualisé,

CONSIDERANT que le Comité de Pilotage « GéoMAS » du 5 février 2015 a validé l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché attribué à la société Business Geografic afin de commander le module complémentaire d'Application du Droit des Sols (ADS),

CONSIDERANT que certaines communes de la CCVU ont d'ores et déjà besoin de ce module pour l'instruction et le suivi des dossiers d'urbanisme, et que les autres communes pourront être formées pour bénéficier des avantages de cet outil,

CONSIDERANT que le montant estimatif de la tranche conditionnelle pour le module ADS s'élève à un coût d'investissement de 25.720,00 € HT et à un coût de fonctionnement de 4000€ HT/an pour la totalité des Collectivités ayant adhéré au projet,

CONSIDERANT que 18 EPCI se sont déjà positionnés pour acquérir ce module,

CONSIDERANT que sur ces bases, le coût du module ADS pour la CCVU s'élèverait entre 1 553,38 € HT et 1 805,67 € HT d'investissement et entre 241,58€ HT/an et 280,82 € HT/an de fonctionnement,

CONSIDERANT que ces coûts seront pris en charge par le Pays SUD dans le cadre de la mission SIG qui lui est confiée,

Le Conseil de Communauté,
Sur proposition de Monsieur BOUGUYON Yvan, Vice Président en charge des finances,

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'acquisition du module complémentaire d'Application du Droit des Sols (ADS),
- **DESIGNE M. FERRON Jean** afin de représenter la Communauté de Communes dans les dispositifs de suivi mis en place pour cette opération par le Conseil Général des Hautes-Alpes et par le Pays Sud.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques MARTIN

